

**Délibération du Conseil Municipal****D.2023-055****Commune de LAUZERTE****ACTE : 7.1.2**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE  
MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS  
MME GAUCHET A MME MAZILLE  
M. BAÏADA A M. BERTHAUX  
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOUC, MME BOURCIER

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°01**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une remarque de la Direction Générale des Finances Publiques il convient de modifier le report de l'excédent d'investissement inscrit au compte IR 001 et propose l'écriture suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>Section Investissement</b>				
D.2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €	0,00 €
R 001 : Excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 320,00 €
<b>Total Investissement</b>	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €	7 320,00 €
<b>Total Général</b>		7 320,00 €		7 320,00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire
- **CHARGE** : Monsieur le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING

